

RETRAITE UNIVERSELLE PAR POINTS : NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE !

AG PARTOUT, DÉCIDONS LA GRÈVE ENSEMBLE À COMPTER DU 5 DÉCEMBRE

Nouvelle provocation du Président de la République !

« C'est une réforme très dure (...) mais je ferai tout pour qu'il n'y ait pas ces blocages, je ferai tout pour qu'on soit en soutien de nos compatriotes qui seraient bloqués, mais **je n'aurai aucune forme de faiblesse ou de complaisance** » (RTL, le 28 octobre).

Alors que les grèves se multiplient dans de nombreux secteurs, les transporteurs, la SNCF, la RATP s'engagent à compter du 5 décembre dans une grève illimitée, dans l'Education nationale, les personnels se prononcent pour la grève interprofessionnelle à compter du 5 et le Président Macron veut passer en force ! Alors que dans de nombreux départements, les appels unitaires à la grève à compter du 5 décembre, se multiplient, le gouvernement ose répondre « mon projet, c'est ça ou rien » !

Le gouvernement propose de passer outre la mobilisation des personnels ! Les « concertations » avec les organisations syndicales, les « rendez-vous » avec Blanquer-Delevoye dans l'Education nationale apparaissent pour ce qu'ils sont : des leurres pour diviser les organisations syndicales et les personnels ! C'est pourquoi FO refuse d'y participer : on ne va pas discuter du poids du boulet et de la longueur de la chaîne pour détruire nos droits.

Le SNFOLC qui vient avec la FNEC FP-FO de tenir son congrès du 14 au 18 octobre le réaffirme : nous ne céderons pas devant un projet qui remet en cause le statut, le code des pensions civiles et militaires, le calcul de notre pension sur la base de l'indice terminal des six derniers mois.

Aucune menace, aucun chantage ne nous feront reculer !

Aux déclarations du Président, nous répondons que le droit de grève est un droit constitutionnel. Bloquer le pays, c'est la seule alternative des salariés du public et du privé pour rejeter une réforme qui vise à mettre en place « la retraite des morts », installer la pauvreté, le recours à la capitalisation. Le Président n'acceptera pas le blocage du pays ? Veut-il utiliser la loi « anti casseurs » pour nous faire taire ? Ou l'article 1 de la loi dite « école de la confiance » de J-M Blanquer, où au nom de l'exemplarité, on ne pourrait plus faire grève ?

Face au gouvernement qui veut passer en force, le SNFOLC « propose à tous les personnels de décider la grève à compter du 5 décembre jusqu'à l'abandon du projet Macron-Delevoye, de la préparer dès maintenant. » (extrait de la résolution générale du 31^{ème} congrès du SNFOLC) et avec la FNEC FP-FO invite à multiplier « les prises de position communes à tous les niveaux pour construire le rapport de force, dans l'action commune pour gagner et reconquérir » (extrait de la résolution du 18^{ème} congrès de la FNEC FP-FO).

Organisons ensemble la riposte à la hauteur de cette attaque.

Multiplions les réunions, les assemblées générales

- ▶ pour le retrait total du projet de réforme des retraites par points Macron-Delevoye
- ▶ pour le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois dans le public
- ▶ pour le retour au calcul sur les 10 meilleures années dans le privé
- ▶ pour le maintien des 42 régimes existants

Extrait du communiqué intersyndical SNES, SNFOLC, CGT, SUD, SNCL du 24 octobre

“ le projet de réforme Macron/Delevoye, de retraite par points constitue une régression majeure. Elles ont convenu d'élaborer un matériel commun, pour dans un premier temps informer les collègues et permettre aux militants et militantes des académies et départements d'organiser des heures d'information syndicale et des assemblées générales communes, de faire des tournées d'établissements pour préparer et réussir ensemble la grève interprofessionnelle du 5 décembre et ses suites. C'est pourquoi, elles appellent les personnels à décider collectivement des suites à donner à cette journée de grève. Elles continueront à se rencontrer, à échanger régulièrement pour construire, avec les personnels, le rapport de forces nécessaire pour gagner le retrait de ce projet. ”

Abonnez-vous en ligne à la Newsletter du SNFOLC sur la page d'accueil du site. Vous serez régulièrement informé des nouvelles publications mises en ligne sur le site de votre syndicat.